



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/693

Opération n° 60021898 Bâtiments - Aménagements et projets pour le traitement des déchets de chantier, opération n° 60021888 "Bâtiments - Confort d'été et qualité de l'air intérieur 2021-2026", opération n° 60021889 "Bâtiments-Eclairage performant et basse consommation 2021-2026", opération n° 60021891 "Bâtiments - Isolation 2021-2026", opération n° 60021892 "Bâtiments - Mise à niveau de la supervision thermique 2021-2026", opération n° 60021893 "Bâtiments - Raccordement réseau de chaleur 2021-2026", opération n° 60021883 "Bâtiments - Production d'énergies renouvelables 2021-2026". Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 20020.

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINI, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/693 - OPERATION N° 60021898 BATIMENTS - AMENAGEMENTS ET PROJETS POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS DE CHANTIER, OPERATION N° 60021888 "BATIMENTS - CONFORT D'ETE ET QUALITE DE L'AIR INTERIEUR 2021-2026", OPERATION N° 60021889 "BATIMENTS-ECLAIRAGE PERFORMANT ET BASSE CONSOMMATION 2021-2026", OPERATION N° 60021891 "BATIMENTS - ISOLATION 2021-2026", OPERATION N° 60021892 "BATIMENTS - MISE A NIVEAU DE LA SUPERVISION THERMIQUE 2021-2026", OPERATION N° 60021893 "BATIMENTS - RACCORDEMENT RESEAU DE CHALEUR 2021-2026", OPERATION N° 60021883 "BATIMENTS - PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES 2021-2026". LANCEMENT DES OPERATIONS ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2021-2, PROGRAMME 20020. (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Au-delà des investissements récurrents de conservation du patrimoine, la Ville de Lyon s'est fixée un ambitieux projet de rénovation énergétique de ses équipements publics pour répondre aux obligations réglementaires, réduire ses dépenses, mais également améliorer la qualité environnementale de son patrimoine et le confort des usagers.

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend les projets « Bâtiments – Aménagements et projets pour le traitement des déchets de chantiers », Bâtiments – Confort d'été et qualité d'air intérieur », Bâtiments – Eclairage performant et basse consommation », « Bâtiments – Isolation », « Bâtiments – Mise à niveau de la supervision thermique », « Bâtiments – Raccordement réseau de chaleur » et Bâtiments – Production d'énergies renouvelables » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Transition écologique 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 20020.

Ce programme comprend les opérations listées ci-dessous :

- opération n° 60021892 « Bâtiments - Mise à niveau de la supervision thermique 2021-2026 » ;

La Ville de Lyon dispose d'un système de supervision des chaufferies des bâtiments municipaux. Cette installation permet de piloter les programmes horaires et niveaux de températures, de détecter les défauts techniques, les alarmes et d'analyser certains dysfonctionnements. Il est nécessaire de renouveler ce système en cours d'obsolescence pour y intégrer de nouvelles fonctionnalités, d'étendre la gestion à de nouvelles chaufferies et à des installations électriques majeures.

Cette opération d'1 million d'euros sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Transition écologique 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 20020.

- Opération n° 60021893 « Bâtiments - Raccordement réseau de chaleur 2021-2026 » ;

Le territoire de la Ville de Lyon est couvert par des réseaux de chaleur et de froid urbain, sous l'autorité de Lyon Métropole. Certains sites municipaux fonctionnant avec une chaufferie au gaz arrivant à obsolescence pourront passer à une fourniture de chaleur urbaine dès lors que les conditions technico-économiques, notamment de proximité du réseau, seront favorables, et ainsi participer à la stratégie de transition écologique du territoire. De même, certains sites pourront être raccordés aux réseaux de froid urbain.

Les investissements porteront sur les coûts liés au raccordement au réseau de chauffage urbain auxquels se rajouteront les adaptations des installations de régulation et distribution. A titre indicatif, les sites ci-après ont été identifiés dans cet objectif : EI 08007 groupe scolaire Jean Mermoz, EI 08005 groupe scolaire Edouard Herriot, EI 08014 groupe scolaire Louis Pergaud, EI 07007 groupe scolaire Berthelot, EI 08029 Espace 101 et théâtre. D'autres sites pourront être ajoutés dès lors que des études complémentaires auront permis d'affiner les besoins.

Cette opération de 1,7 million d'euros sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Transition écologique 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 20020.

- Opération n° 60021883 « Bâtiments - Production d'énergies renouvelables 2021-2026 » ;

Dans le cadre de sa stratégie de transition écologique, la Ville de Lyon ambitionne de participer au développement de la production d'énergie renouvelable. Cela se traduit par l'installation de productions sur son patrimoine, comme des panneaux photovoltaïques, des chaudières biomasse, des systèmes de récupération de chaleur solaires ou autres. Ce développement pourra conduire également à des investissements sur des projets avec des tiers investisseurs.

Cette opération de 4 millions d'euros sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Transition écologique 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 20020.

- Opération n° 60021891 « Bâtiments - Isolation 2021-2026 » ;

La stratégie de rénovation énergétique impose une programmation importante d'isolation des bâtiments municipaux. Ces rénovations/isolations porteront sur des toitures, des façades, et leurs installations connexes. Cette opération sera mise en œuvre par thématiques, ou par opération de travaux individualisée, ou permettra d'abonder une opération de conservation du patrimoine ou d'aménagements de locaux pour que l'isolation du bâtiment puisse être également réalisée et ce dans le cadre d'une approche globale des interventions sur un équipement donné. Les travaux seront conduits soit par la Ville de Lyon en maîtrise d'ouvrage directe, soit via une maîtrise d'ouvrage déléguée confiée à un opérateur d'efficacité énergétique.

Cette opération de 13 millions d'euros sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Transition écologique 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 20020.

- Opération n° 60021898 « Bâtiments - Aménagements et projets pour le traitement des déchets de chantier » ;

Les nombreux chantiers menés par la Direction de la gestion technique des bâtiments se traduisent par la production de déchets de chantiers, ceux-ci étant de nature très variée. Une certaine part de ces chantiers sont conduits en régie par les équipes de maintenance. Cette opération permettra la conduite d'études spécifiques au traitement, tri et éventuel réemploi de ces matériaux et matériels et à la réalisation des aménagements nécessaires pour faciliter cette action de tri et réemploi.

Cette opération de 300 000 euros sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Transition écologique 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 20020.

- Opération n° 60021888 « Bâtiments - Confort d'été et qualité de l'air intérieur 2021-2026 » ;

Les inconforts thermiques à l'intérieur des équipements en période estivale sont de plus en plus fréquents et sur des périodes de plus en plus longues. Les occupations des équipements municipaux couvrent également des périodes annuelles plus étendues. Par ailleurs, la bonne qualité de l'air, notamment dans les établissements publics est un impératif réglementaire et sanitaire, notamment pour les populations les plus sensibles.

Il y a lieu de réaliser des travaux et aménagements nécessaires qui permettront d'apporter autant d'air neuf que de besoin, de réduire la montée en température des locaux (occultations solaires, limitation des apports de calories de toutes natures, etc.), de prévenir l'accumulation de la chaleur (renouvellement d'air nocturne, brasseurs, etc.), d'optimiser et moderniser les installations si besoin de distribution de froid produit par des groupes thermo frigorigères, de réduire les polluants ou autres facteurs dégradant la qualité de l'air intérieur par des travaux adaptés à chaque cas spécifique.

Cette opération de 1,2 million d'euros sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Transition écologique 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 20020.

- Opération n° 60021889 « Bâtiments - Eclairage performant et basse consommation 2021-2026 » ;

Afin de réduire l'impact environnemental de l'éclairage, il convient de réaliser des bouquets de travaux à retours d'investissement court permettant une meilleure maîtrise des dépenses énergétiques : remplacement d'appareils par des équipements performants, révision des dispositifs de commandes (programmation horaires, détecteurs, ...), révision des conceptions de circuits d'éclairages (allures d'éclairage, zonage locaux, ...), mise en œuvre de plans de comptage adaptés aux usages.

Cette opération de 1,2 million d'euros sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Transition écologique 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 20020.

Tous les marchés de travaux, de coordination santé prévention sécurité, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2021/584 du 25 mars 2021 ;

Oui l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des opérations n° 60021892 « Bâtiments - Mise à niveau de la supervision thermique 2021-2026 », Opération n° 60021893 « Bâtiments - Raccordement réseau de chaleur 2021-2026 », Opération n° 60021883 « Bâtiments - Production d'énergies renouvelables 2021-2026 », Opération n° 60021891 « Bâtiments - Isolation 2021-2026 », Opération n° 60021898 « Bâtiments - Aménagements et projets pour le traitement des déchets de chantier », Opération n° 60021888 « Bâtiments - Confort d'été et qualité de l'air intérieur 2021-2026 », et Opération n° 60021889 « Bâtiments-Eclairage performant et basse consommation 2021-2026 », est approuvé. Ces opérations sont financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme 20020.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme 20020, AP 2021-2, opérations n° 60021892, 60021893, 6021883, 60021891, 60021898, 60021888 et 60021889 et imputées aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 020, 211, 212 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir.

- Opération n° 60021892 « Bâtiments - Mise à niveau de la supervision thermique 2021-2026 » :

- Année 2022 : 100 000 €
- Année 2023 : 500 000 €
- Année 2024 : 200 000 €
- Année 2025 : 200 000 €

- Opération n° 60021893 « Bâtiments - Raccordement réseau de chaleur 2021-2026 » :

- Année 2022 : 50 000 €
- Année 2023 : 300 000 €
- Année 2024 : 600 000 €
- Année 2025 : 400 000 €
- Année 2026 : 350 000 €

- Opération n° 60021883 « Bâtiments - Production d'énergies renouvelables 2021-2026 » :

- Année 2021 : 300 000 €
- Année 2022 : 600 000 €
- Année 2023 : 900 000 €
- Année 2024 : 900 000 €
- Année 2025 : 900 000 €
- Année 2026 : 400 000 €

- Opération n° 60021891 « Bâtiments - Isolation 2021-2026 » :

- Année 2021 : 300 000 €
- Année 2022 : 2 000 000 €
- Année 2023 : 2 000 000 €
- Année 2024 : 3 000 000 €
- Année 2025 : 3 000 000 €
- Année 2026 : 2 700 000 €

- Opération n° 60021898 « Bâtiments - Aménagements et projets pour le traitement des déchets de chantier » :

- Année 2021 : 10 000 €
- Année 2022 : 140 000 €
- Année 2023 : 150 000 €

- Opération n° 60021888 « Bâtiments - Confort d'été et qualité de l'air intérieur 2021-2026 » :

- Année 2021 : 100 000 €
- Année 2022 : 200 000 €
- Année 2023 : 300 000 €
- Année 2024 : 200 000 €
- Année 2025 : 200 000 €
- Année 2026 : 200 000 €

- Opération n° 60021889 « Bâtiments-Eclairage performant et basse consommation 2021-2026 »,

- Année 2021 : 100 000 €
- Année 2022 : 200 000 €
- Année 2023 : 300 000 €
- Année 2024 : 200 000 €
- Année 2025 : 200 000 €
- Année 2026 : 200 000 €

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET